

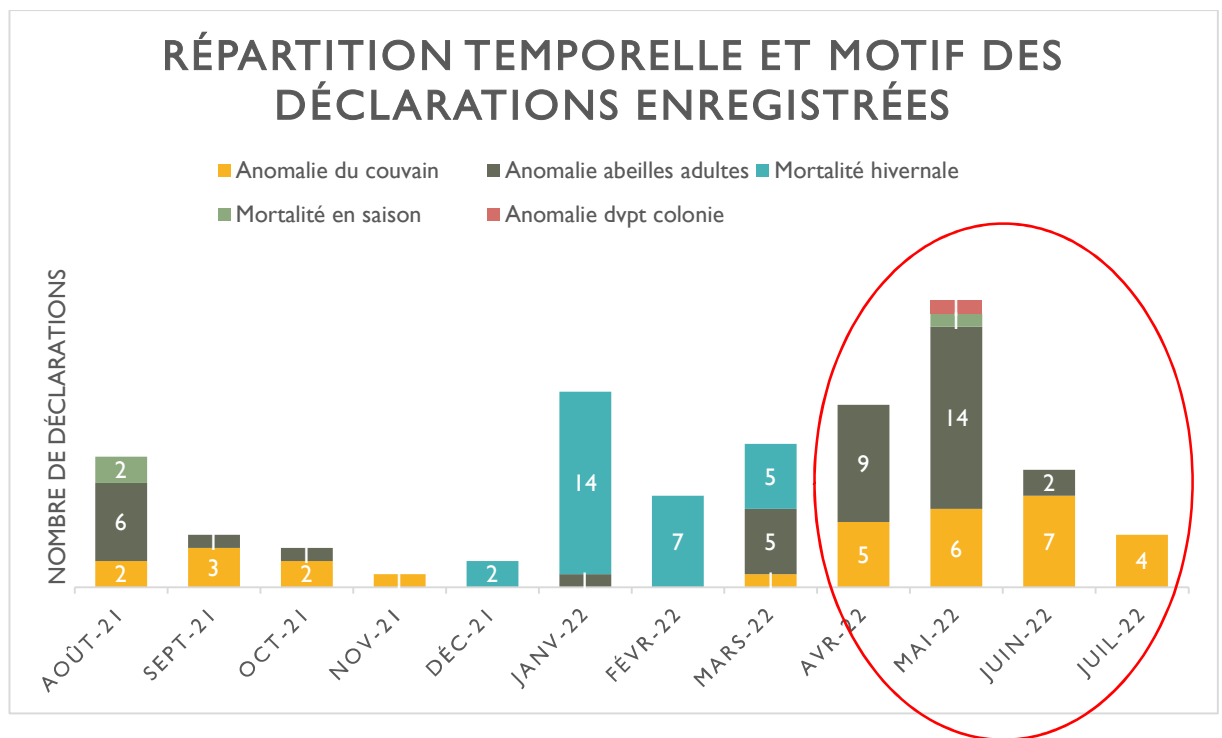
Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère - Région Bretagne



BILAN DU 1^{er} AVRIL AU 31 JUILLET 2022

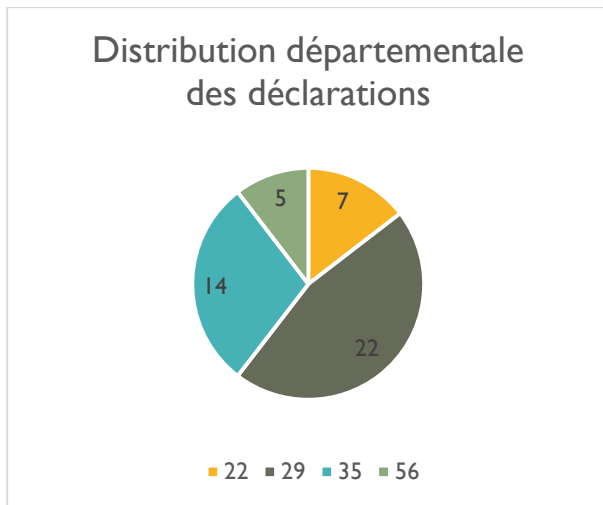
Entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 2022, **49 déclarations** ont été enregistrées : 38 chez des apiculteurs amateurs (moins de 50 colonies), 10 chez des pluriactifs (entre 50 et 199 colonies) et 1 chez un apiculteur professionnel (200 colonies ou plus).

Répartition temporelle et motif des déclarations enregistrées :



Les déclarations enregistrées pendant toute cette saison de la miellée de printemps à celle d'été concernent quasiment toutes des anomalies d'abeilles adultes (25 déclarations) ou des anomalies du couvain (22 déclarations). Les cas d'anomalies d'abeilles adultes sont des mortalités d'abeilles adultes devant les ruches à l'exception d'un cas de disparition des butineuses au mois de mai.

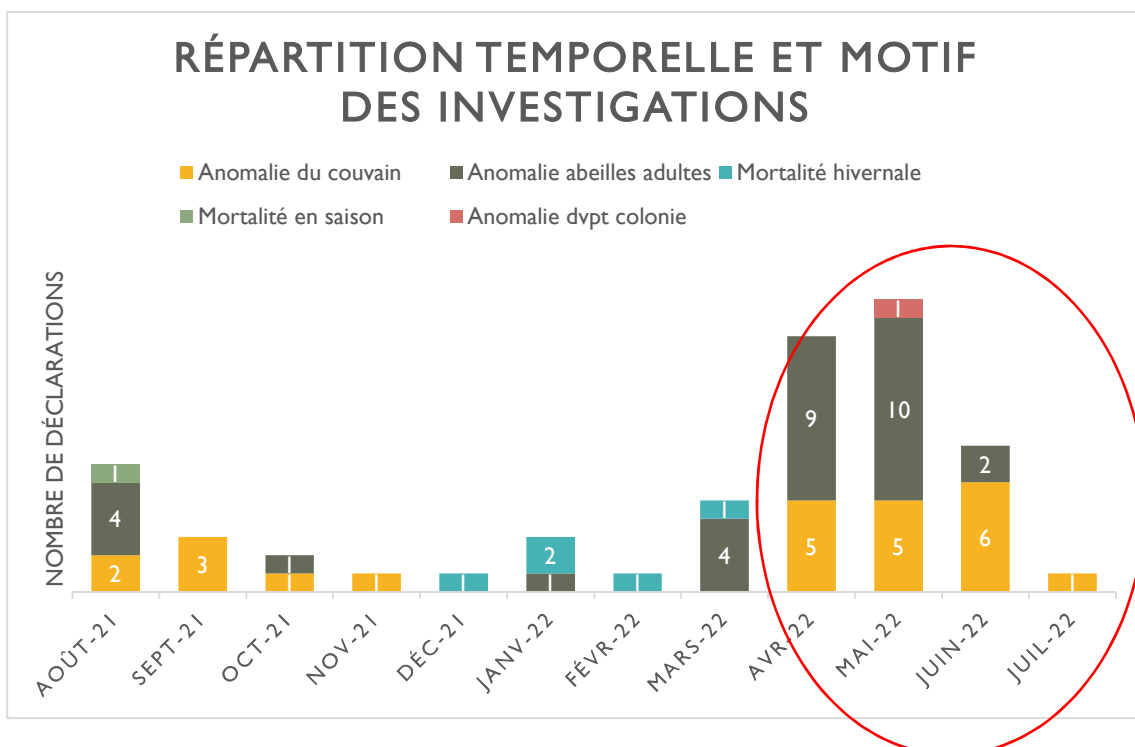
Distribution départementale des déclarations enregistrées :



Un nombre nettement plus important de déclarations concerne le Finistère par rapport aux autres départements.

Répartition temporelle des investigations réalisées :

Sur les 49 déclarations, 39 ont fait l'objet d'une investigation.



Le cas de disparition des butineuses n'a pas pu être élucidé car l'enquête environnementale a révélé une seule culture à risque : la fêverole, et aucun traitement n'avait été réalisé dans le secteur concerné.

Les causes de l'anomalie de développement des colonies étaient de nature zootechnique.

Focus sur les cas d'abeilles mortes devant les ruches :

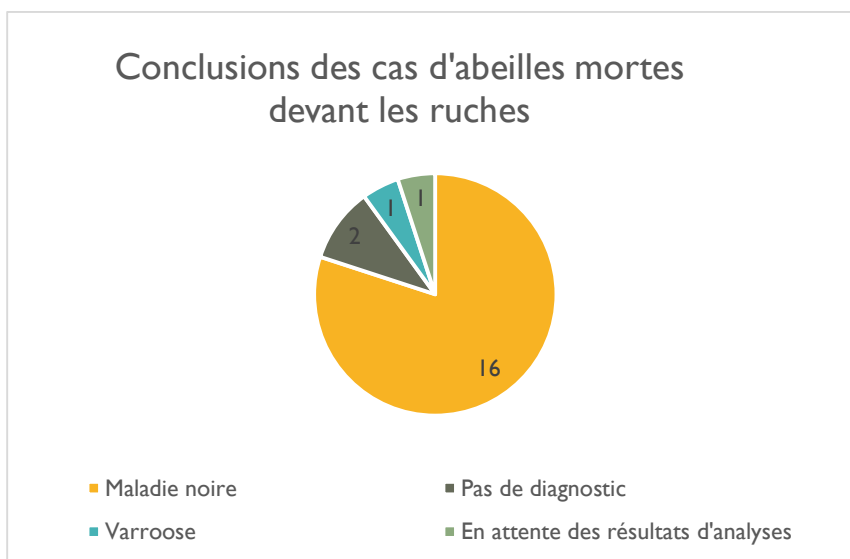
- Localisation des communes sur lesquelles une investigation pour cause d'abeilles mortes a été réalisée.



Remarque : Deux ruchers investigués étaient sur la même commune.

L'Ille-et-Vilaine est le département ayant présenté le plus de cas, cependant, l'éloignement géographique de ces cas ne nous permet pas de parler de cluster.

Conclusions des investigations

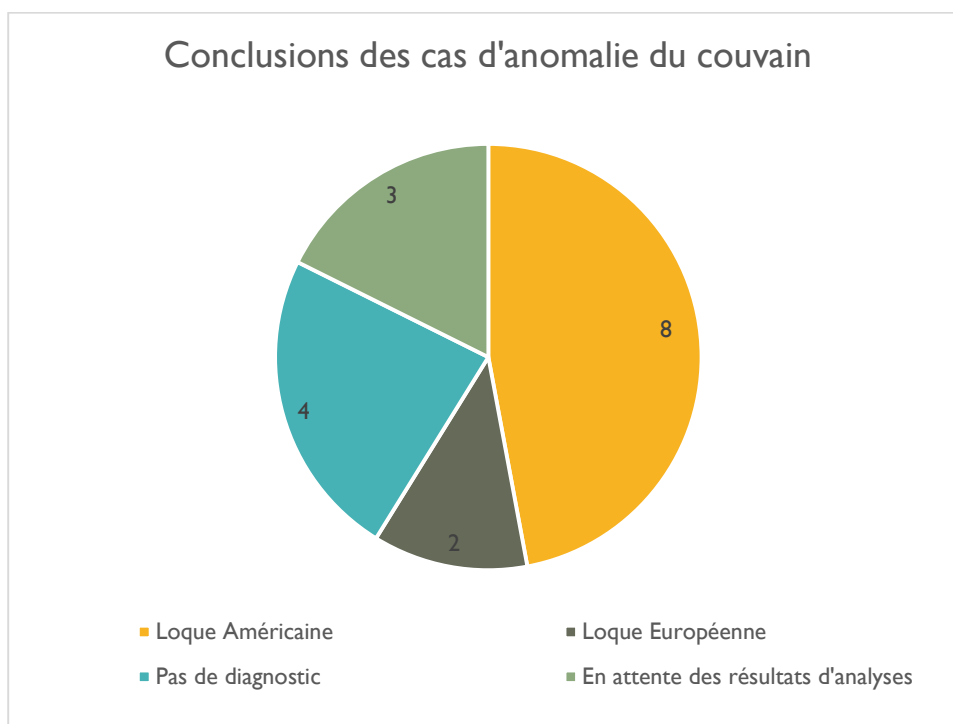


Le diagnostic de maladie noire est porté lorsque la visite met en évidence des signes cliniques très évocateurs **et** que le résultat de l'analyse Rt-PCR montre un taux supérieur à 10^8 copies du génome du virus CBPV par abeille. L'apparition de cette maladie au mois de mai et juin est classique sur des colonies à fort développement. Cependant, **répertoire au sein de l'OMAA tous les cas tous les ans nous permettra par analyse statistique des données épidémiologiques collectées de mieux comprendre ses facteurs déclenchants et donc à terme de mieux la prévenir.**

Deux cas n'ont pas pu être conclus malgré les analyses réalisées.

Focus sur les cas d'anomalies du couvain :

- Conclusions des investigations.



La Loque Américaine reste prédominante dans les investigations concernant le couvain. **Nous en profitons pour vous rappeler que même avec la Loi Santé Animale, cette maladie reste à déclaration obligatoire (suspensions et foyers).**

Les cas classés comme « sans diagnostic » le sont soit parce que la recherche bactérioscopique pour les deux loques est négative (il s'agit alors très probablement d'un refroidissement du couvain), soit parce que la recherche de Loque Américaine est négative et qu'elle a été la seule recherchée suite au classement du cas en Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie, il peut alors s'agir d'une Loque Européenne Atypique. Les troubles très évocateurs de la Loque Américaine (atteinte du couvain fermé et test de l'allumette positif en particulier) sont classés en DS1, en cas de doute ils sont classés en « Autres troubles ».